

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 06/06/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26.

Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteurs	Avis sur la validité des inventaires préalables et suivis de la fréquentation sur l'île du Pilier (Noirmoutier-en-l'île, Vendée) pour leur prise en compte dans le diagnostic de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope	Bénéficiaires : DREAL	Avis : Favorable
-----------------------	--	-----------------------	------------------

Trois documents ont été pris en compte dans cette saisine :

Dupé C. 2019. Les espèces nicheuses sur l'île du Pilier (hors laridés) en 2019. Propositions d'aménagement et de gestion. LPO Vendée, Conservatoire du Littoral. 28p. + annexes.

Rabourdin M. et al. 2023. Sensibilisation aux enjeux avifaunistiques de l'île du Pilier et suivi de la fréquentation. Année 2022. LPO Vendée, OFB, Conservatoire du Littoral. 25 p.

Vigier H. & Rabourdin M. 2024. Sensibilisation aux enjeux avifaunistiques de l'île du Pilier et suivi de la fréquentation. Année 2023. LPO Vendée, REAL Pays de la Loire, Conservatoire du Littoral. 27 p.

Le rapport de 2019 compile les données disponibles dans la base de données de la LPO Vendée et de quelques rapports de suivi. Il a été complété d'un travail de terrain en 2019 (trois passages au printemps et un au début de l'été). Plus de 270 données issues de la base de données participative « www.faune-vendee.org » ont été utilisées dans ce cadre. Aucune précision n'est apportée sur la qualité de ces données et leur précision : une donnée relève-t-elle d'une observation ponctuelle précise (un couple de telle espèce niche à tel endroit à telle date) ou de données déjà agrégées (nombre de couples nicheurs d'une espèce donnée sur une saison par exemple).

Ce rapport a de nombreux manques sur la forme : coquilles et fautes non corrigées, absence d'introduction, présentation discutable, utilisation de la bibliographie...

En dépit de cela, il dresse un état des lieux de la nidification des oiseaux sur l'île en 2019, replacée dans le contexte de la connaissance récente du site (20 à 30 ans de recul en fonction des espèces). Il ne propose en revanche pas de chiffres plus anciens sans que l'on sache si cela provient d'un manque réel dans la bibliographie consultée ou d'une absence de recherche. La méthodologie (en dehors du nombre de passages) n'est pas explicitement présentée. La présentation des résultats devrait être beaucoup plus claire par espèce (nombre de couples nicheurs certains, possibles etc..) et leur évolution (pour les espèces avec suffisamment de données) mieux visualisée. Il est paradoxal que le groupe d'espèces (les goélands) censé ne pas être traité dans ce rapport fasse l'objet d'un état des lieux le plus précis. Les analyses et le remplacement dans un contexte plus large (Atlantique, voire Atlantique - Manche - Mer du Nord) sont absents et c'est un manque certain : nous ne pouvons juger précisément de la valeur du site dans un contexte plus large que la seule lecture régionale.

Le rapport de 2019 synthétise brièvement deux précédents documents de gestion (2002/2003 et 2018, la question de leur application n'est pas évoquée) et émet quelques propositions : en particulier (à la différence du premier plan de gestion rédigé) l'absence de cantonnement des oiseaux à une partie de l'île (le reste étant réservé au public dans le premier plan de gestion), proposition d'interdiction d'accès en période de nidification (mars-fin juillet) et aucun nouvel aménagement touristique nouveau. La proposition d'un arrêté de protection de biotope est faite. Ce rapport, s'il cite des éléments généraux sur l'impact de la fréquentation humaine et de cas de dérangement rapportés sur l'île du Pilier, ne propose ni quantification ni analyse de la fréquentation du site.

Le rapport daté 2023 sur les actions de l'année 2022 (Rabourdin et al, 2023) fait un point rapide sur la nidification des oiseaux et met à jour les données sur la colonie de goélands nicheurs du site (4 espèces) et son évolution depuis une quinzaine d'années. Le constat de son déclin est posé (plus de 1800 couples en 2015, 540 en 2022) et est indéniable. Il est cependant dommageable qu'aucune précision ne soit apportée sur les méthodes de recensement qui ont évoluées au fur et à mesure des années. Les causes de ce déclin ne sont que brièvement abordées (menaces) et cette tendance n'est pas remise en perspective par rapport aux populations de goélands côtiers en site naturel (et artificiel).

Ce rapport fait également le bilan des actions de sensibilisation entreprises en 2022 en parallèle et en amont des démarches de protection du site (classement en APPB) : édition et diffusion d'une plaquette, suivi de la fréquentation, sensibilisation du public débarquant sur l'île, sensibilisation et formation des professionnels du tourisme de Noirmoutier et de Pornic (ports d'origine des bateaux accostant sur l'île ou son pourtour).

Le suivi de la fréquentation est assuré en développant une méthodologie simple mais adaptée à la situation : comptages à partir de deux points localisés, recensement des activités et estimation du dérangement à partir des indices recueillis (envol, alarme, prédateur...). Le bilan de la fréquentation est précis (pour 17 journées de comptage

sur 4 mois, de mai à août). Les dérangements sont rapportés sans qu'une approche chiffrée ne soit proposée. Les effets globaux de ces dérangements sur l'évolution des populations d'oiseaux ne sont donc pas quantifiés (ce qui est difficile) mais sont rapprochés des tendances observées (productivité des oiseaux nicheurs) sans que les autres facteurs d'influence ne soient discutés (effet de la grippe aviaire sur la colonie de goélands par exemple). Les observations de jeunes non volants amènent à proposer une période d'interdiction (dans le cadre du projet d'APPB) étendue jusqu'au 15 août qui semble cohérente.

Sur le même modèle que celui de l'année précédente, le rapport de 2024 actualise les données de nidification des goélands et fait le point sur les actions de sensibilisation menées en 2023. Le rapport reprend largement le précédent en actualisant les chiffres et les observations de dérangements, d'abandon de nid... Le facteur de la grippe aviaire est rapidement évoqué sur les populations de goélands. Ce rapport ne propose pas, de la même façon que le précédent, de chiffrage précis des effets des dérangements : nombre de juvéniles de goélands en duvet à l'eau par exemple, localisation des nids abandonnés par les huîtriers... Si les effets de la fréquentation sur les populations semblent clairs, une démonstration mieux étayée et plus structurée aurait été souhaitable.

Ces rapports constituent un état des lieux satisfaisant de l'avifaune nicheuse. Ils n'abordent pas la fréquentation du secteur du Pilier par les mammifères marins. Le rôle du plateau rocheux (découvrant en partie à marée basse) des « Chevaux » n'est également pas évoqué dans le cycle des oiseaux nicheurs (ou non) de l'île du Pilier. Aucun élément n'est disponible sur la faune et la flore benthiques.

Une approche fonctionnelle élargie aurait été intéressante afin de mieux mettre en évidence le rôle clé de l'île du Pilier et de ses abords pour ces oiseaux. Ces rapports souffrent d'un manque d'analyse à la fois sur la fiabilité des données et sur la mise en perspective de cet état des lieux par rapport à un contexte plus large (a minima à l'échelle de la côte Atlantique) et ce tant en matière d'état des lieux (que représente le site du Pilier par rapport à cet ensemble plus vaste) qu'en matière d'évolution des populations (en particulier de goélands).

L'approche de la fréquentation est également satisfaisante et les chiffres recueillis sur les 34 jours d'observations (sur deux saisons) illustrent bien la fréquentation de l'île du Pilier. Il faut ramener celle-ci à l'exiguïté du site (env. 4 ha, max de 140 m de large pour 700 m de long) pour mieux percevoir son impact potentiel : fréquentation de l'île sur les 2/3 des jours d'observation, avec en moyenne 15 personnes maximum observées simultanément sur l'île (hors plage).

L'impact de cette fréquentation sur l'avifaune est illustré par le rapport de situations observées où l'avifaune a visiblement subi un dérangement. La traduction de ces situations de dérangement en termes d'impact global sur l'état des populations est complexe et il n'est pas simple d'isoler ce facteur de pression d'autres facteurs d'évolution (tendances globales, ressources alimentaires, compétition inter et intraspécifique...). Il aurait été intéressant de quantifier (à la manière de la fréquentation) plus précisément ces situations de dérangement et d'en faire une typologie plus claire. La mise en perspective de ces dérangements avec les autres facteurs d'évolution aurait également été intéressante à apporter afin de renforcer l'aspect scientifique de ces rapports.

En résumé, ces trois rapports apportent une base satisfaisante quant à l'état des lieux de l'avifaune nicheuse du site et de la fréquentation humaine que celui-ci subit au printemps-été. Ils sont beaucoup plus fragiles sur l'analyse de la situation et sur la mise en perspective de l'avifaune du site et de son évolution dans le temps et dans un contexte géographique plus large.

Délibération

Tenant compte de l'ensemble des remarques évoquées, le CSRPN donne un avis favorable la validité des inventaires préalables et suivis de la fréquentation, sus cités, sur l'île du Pilier (Noirmoutier-en-l'île, Vendée) pour leur prise en compte dans le diagnostic de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope

Le /06/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

